



# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.04

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 FEVRIER 2012

Présidence : Olivier MARTIN

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 124/2012 demande de crédit concernant la rénovation et la mise aux normes du collège du Platane
6. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

**Le Président** ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la Secrétaire, au public. Il explique que notre lieu de rendez-vous habituel ayant été monopolisé par l'Union Chorale pour ses soirées annuelles, une salle d'appoint a été aménagée au premier étage en respectant la disposition et l'orientation des sièges.

### 1. Appel

Présents : 46

Excusés : 9

Le Président propose la modification suivante à l'ordre du jour prévu : ajouter un point 4a) assermentation de M. Michel Girod, nouveau Municipal et

4b) assermentation d'un nouveau Conseiller communal M. Serge Casarotto

Les points suivants seront décalés en conséquence.

## 2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011, approuvé par le bureau le 10 janvier 2012, donne lieu aux remarques suivantes :

**M. L. Gattlen**, en p. 16 demande la modification suivante à la rédaction de son intervention : « *s'assurant que le processus visant à limiter la vitesse du trafic est pris en considération par la Municipalité*, retire sa motion ».

**M. A. Blaser** aimerait que le résultat des votes à main levée soit indiqué de façon plus précise que le terme « à forte majorité ».

Le bureau tient compte de ces deux remarques.

## 3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Voici succinctement résumées les activités du bureau depuis la dernière séance de 2011 :

- Le 18 décembre tout d'abord, 2<sup>ème</sup> tour de scrutin pour l'élection d'un Conseiller d'Etat. C'est donc Mme Béatrice Mettraux de Bottens qui arrive en tête avec 54 % des voix contre 43,2 % pour M. Pierre-Yves Rappaz.  
A Froideville Mme Mettraux obtient 262 voix soit le 53,3 %  
M. Rappaz obtient 226 voix soit le 46 %  
Par contre la participation des électeurs de notre village a été de 40,6 % mais que 33 % pour le canton.
  
- Le 3 janvier à midi, date butoir pour le dépôt des listes à l'élection d'un municipal à Froideville :  
Deux candidatures : Mme Vanessa Chassot et M. Michel Girod.  
Une présentation des candidats a pu être faite à l'occasion de la verrée, traditionnelle maintenant, du début de l'an, le 7 janvier.  
La semaine suivante, les enveloppes de vote étaient distribuées aux citoyens avec 10 jours d'avance sur le programme établi. Sans prévenir, l'Etat avait 10 jours d'avance !  
320 citoyens faisaient parvenir leurs votes et 160 la semaine suivante. Au final, le dimanche 29 janvier à midi, les résultats sont définitifs. Après la traditionnelle sonnerie des cloches, le verdict tombe. La proclamation du résultat a lieu dans la salle des commissions de l'administration communale : Sur les 1342 électrices et électeurs, 589 (43,9 %) ont donné leur réponse.

Mme Vanessa Chassot obtient 264 voix.

M. Michel Girod est élu nouveau municipal avec 306 suffrages.

La majorité absolue était de 295.

Pour faire suite à cette élection, en application de la loi sur les communes, nous pouvons assermenter ce soir le nouveau municipal et compléter ainsi l'exécutif de notre village.

- Dans sa séance du 10 janvier, le bureau a approuvé le procès-verbal du 13 décembre et désigné quatre nouvelles commissions ad hoc. Chacun a pu en prendre connaissance puisque nous les avons annexées au procès-verbal de la dernière séance. Volontairement pour trois d'entre-elles le bureau les a chargées de deux préavis chacune, regroupés par thème en vous rappelant que nous avons désigné un convocateur mais que chaque commission peut s'organiser librement. Il pourrait y avoir un ou deux rapporteurs par commission comme il peut aussi y avoir un ou deux rapporteurs et un ou deux secrétaires par commission. La 4<sup>ème</sup> commission ad hoc aura à plancher sur l'aménagement du centre du village et peut aussi s'organiser librement. Merci à chacune de faire savoir au bureau leur nouvelle organisation.

Je tiens encore à vous informer que la Fondation Echaud de Cugy organise son 2<sup>ème</sup> repas de soutien le 11 mai prochain à Bottens. Une importante délégation de Conseillers communaux avait participé au 1<sup>er</sup> repas. J'espère que ce sera aussi le cas cette année. Les bénéfices réalisés servent à mettre sur pied différentes activités grâce à un Centre de Loisirs pour les résidents de cette fondation. Réservez déjà la date du vendredi 11 mai prochain. Un bulletin d'inscription accompagnera la convocation de notre prochaine réunion prévue, je vous le rappelle, le mardi **13 mars 2012**.

Pour les élections cantonales du 11 mars, je lance un appel aux scrutateurs : à ceux qui ont œuvré l'année dernière mais aussi aux éventuels nouveaux. Les inscriptions ont lieu dès ce soir auprès de la secrétaire Antoinette Mathey. Nous devons être une vingtaine : 5 votations fédérales, élections des députés, élections du conseil d'Etat, de quoi occuper chacune et chacun une bonne partie du dimanche si le centre informatique de l'Etat fonctionne.

Je termine ici les informations que je tenais à vous apporter ce soir.

Il n'y a pas de réactions de la part de l'assemblée, le point suivant du nouvel ordre du jour est abordé :

#### 4a Assermentation de M. Michel Girod, nouveau municipal

**Le Président** prie l'assemblée de se lever afin de procéder à l'assermentation de notre nouveau municipal **M. Michel Girod**. A l'appel de son nom, ce dernier solennise sa promesse. La Municipalité de Froideville est à nouveau au complet.

#### 4b Assermentation de M. Serge Casarotto, nouveau conseiller communal

**Le Président** passe ensuite à l'assermentation de **M. Serge Casarotto**, le premier des viennent en suite sur la liste des conseillers suppléants, portant à 46 le nombre de Conseillers présents ce soir.

#### 5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

#### 6. Préavis No 124/2012 demande de crédit concernant la rénovation et la mise aux normes du collège du Platane

**M. M. Pittet** tient à apporter en préambule quelques nouvelles informations concernant les préavis 116/2011 et 124/2012 concernant la construction et la rénovation des collèges plus particulièrement au sujet d'installation de panneaux photovoltaïques. La Municipalité a contacté la Romande Energie afin de sonder leur intérêt sur un tel projet. Cette entreprise serait prête à entrer en tractation avec la commune ce qui permettrait de réaliser certaines économies. La présentation de ce projet et les incidences financières se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

**M. M.-H. Schwab** donne lecture du rapport de la commission ad hoc dont les conclusions sont les suivantes : ayant étudié la nécessité d'entreprendre les travaux de rénovation au collège du Platane, elle en dégage les avantages à en tirer et les économies à réaliser. Elle souhaiterait, si le projet est accepté, que les personnes utilisatrices de ce bâtiment puissent apporter leurs avis sur certains choix de matériaux. Elle propose enfin à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances fait part de son rapport qui est ainsi résumé : reconnaissant la solidité du projet, elle en relève les différents avantages. Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements, la commission propose aux Conseillers d'approuver le préavis tel que présenté.

**M. A. Marti** demande quel impact a la présentation de M. M. Pittet sur le préavis concernant l'exploitation des toitures par des panneaux photovoltaïques.

**M. M. Pittet** répond : si le Conseil accepte le préavis dans sa globalité, le montant total final sera corrigé à fr. 1'300'000,-.

**M. A. Marti**, p 3 du préavis, diagnostic de l'enveloppe du bâtiment, s'étonne que le bilan énergétique ne tienne pas compte de la pose de vannes thermostatiques sur les radiateurs.

**M. J.-F. Thuillard** va reconsidérer le calcul.

**M. P.-A. Barraz** se soucie de la gestion de la température des locaux au moyen de ces vannes thermostatiques.

**M. J.-F. Thuillard** répond que le système de contrôle et de gestion du chauffage se fera à partir de la centrale installée dans le nouveau bâtiment. Les vannes vont permettre de réguler dans chaque pièce.

**M. A. Marti** explique qu'on peut obtenir une gestion par vanne qui se fait sur un contrôle centralisé qui permet un réglage plus fin et performant qu'une réduction à la chaudière si l'on a des vannes thermostatiques.

**M. J.-F. Thuillard** en parlera à l'architecte.

**M. A. Marti**, p 4, lit une économie de coût annuel calculée à 11 ct/kwh et aimerait savoir s'il s'agit de la consommation de gaz ou de plaquettes de bois.

**M. J.-F. Thuillard** répond que le bois est un peu plus cher mais à longue échéance la fluctuation du prix sera maîtrisée puisque c'est notre propre production.

**M. D. Freymond** s'étonne que l'on change les vitres et non toutes les fenêtres ce qui permettrait de bénéficier de nouvelles techniques plus performantes.

**M. J.-F. Thuillard** répond que l'étude a été faite. Il a été conseillé d'installer des triples vitrages sur les cadres existants qui sont en très bon état.

**Mme N. Weibel**, p 6, diagnostic amiante, se demande s'il est judicieux de recouvrir le sol des abris par une nouvelle peinture car la présence d'amiante subsiste et présente un danger en cas de fentes.

**M. J.-F. Thuillard** explique que le recouvrement du sol tente à figer la poussière d'amiante qui ne représente qu'un danger moyen.

**Mme N. Weibel**, en tant que présidente de la ludothèque demande si les abris en question concernent le lieu où est entreposé leur matériel.

**M. J.-F. Thuillard** se renseigne.

**M. P.-A. Barraz** a constaté que la salle de gym pouvait être polyvalente. Il remarque que les chemins de fuite ne sont pas suffisants et demande si on ne pourrait pas prévoir des ouvertures supplémentaires.

**M. J.-F. Thuillard** consultera l'architecte pour voir ce qu'il est possible d'envisager.

**Mme J. Schürch**, p 8 demande s'il est prévu l'obscurcissement des salles.

**M. J.-F. Thuillard** en a parlé à l'architecte mais le préavis avait déjà été libellé. Ce détail fera partie des divers et imprévus.

**M. A. Marti**, à propos des charges financières sur les futurs budgets, s'étonne que l'on ne tienne pas compte des charges d'exploitation.

**M. J.-F. Thuillard** répond que les charges d'exploitation font partie du budget ordinaire.

**M. A. Miéville**, au sujet de la proposition de la Romande Energie présentée par M. le Syndic, sachant que les subventions fédérales sont en baisse concernant les installations photovoltaïques, demande si les chiffres articulés tiennent compte des nouvelles normes.

**M. M. Pittet** répond que l'avantage de signer une convention avec la Romande Energie est que l'on ne prend plus de risques. Les prix articulés sont garantis pour 25 ans.

**M. A. Waelti** aimerait savoir ce qui se passera après ces 25 ans.

**M. J.-F. Thuillard** explique : on discute à nouveau et on prend de nouvelles décisions.

**Le Président** demande : doit-on modifier le préavis de fr. 40'000,- ?

**M. P. Lancoud** aimerait que le procès-verbal inclue les nouvelles informations de la Municipalité concernant les préavis 116/2011 et 124/2012 lues par M. le Syndic.

**M. J.-R. Yersin** déclare que cela fait partie de la variation usuelle pour un projet de cet ordre-là. Comme il s'agit d'une économie cela permettra d'améliorer la technique de régulation du chauffage ou de prévoir des ouvertures supplémentaires à la salle de sport, il conseille de ne pas déposer d'amendement à la baisse et de laisser fr. 1'340'000,- à piloter par la Municipalité et le maître d'œuvre.

**Le Président** soumet à l'assemblée la proposition de ne pas voter d'amendement. Il n'y a pas d'avis contraire.

**Le Président** soumet à la votation le préavis 124/2012 tel que présenté par la Municipalité. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que la demande de crédit concernant la rénovation et la mise aux normes du collège du Platane est acceptée. Il y a un avis contraire et pas d'abstention.

Ainsi, tenant compte de la proposition faite par la Romande Energie lue en préambule par M. le Syndic et figurant en annexe du présent procès-verbal, le Conseil communal de Froideville décide :

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 1'340'000,- à la Municipalité pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment scolaire du Platane
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1 auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment
3. d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans.

## **7. Propositions individuelles et divers**

**Le Président** félicite et remercie notre nouveau municipal en lui souhaitant un bon accueil au sein de la Municipalité. Il espère que ses collègues l'aideront à s'intégrer. Il souhaite que cette nouvelle Municipalité puisse faire du bon travail puisqu'elle aura toute la législature pour mener à bien les affaires de notre village. Il attend les inscriptions des scrutateurs pour le 11 mars et annonce que le bureau convoquera en temps voulu.

**Mme V. Chassot** aimerait savoir quelles mesures ont été prises concernant le parage de voitures aux abords du collège.

**M. J.-M. Keller**, avait demandé à la gendarmerie de mobiliser une patrouille de prévention. Rien n'a été fait. Il s'en occupera.

**M. J.-B. Droxler** n'est pas satisfait de la réponse de M. Keller et demande qu'une solution soit trouvée.

**M. J.-M. Keller** répond que le parking inférieur contient bien assez de places pour permettre aux parents de se parquer et d'accompagner leurs enfants à pied en toute sécurité jusqu'au collège.

**M. F. Nanchen** propose de mettre en place un système de patrouilleurs bénévoles.

**M. J.-M. Keller** serait tout heureux que des noms de bénévoles lui soient proposés. Il souhaite cependant que chaque parent soit responsable de ses enfants et en appelle au savoir-vivre de tous.

**M. V. Martin** aimerait savoir si la fontaine du Rossy a retrouvé sa source perdue.

**M. J.-M. Keller** annonce que ladite fontaine coule à nouveau depuis décembre. A surveiller durant une année avant de clore le dossier.

**Mme M. Ecuyer**, en tant que présidente de la chorale, est surprise de trouver la moitié du parking devant la grande salle occupé par des véhicules de personnes qui habitent le quartier ou autres. Elle demande s'il y aurait la possibilité de réserver ces places de parc lors de manifestations publiques.

**M. J.-M. Keller** prend note de la remarque.

**M. A. Marti** souhaiterait recevoir les informations de dernière minute comme celles données ce soir par M. le Syndic pour les travaux au collège. Il propose de le faire par internet ou autre moyen moderne permettant aux Conseillers qui le désirent de prendre connaissance des documents avant la séance du Conseil.

De plus, il aimerait savoir à quoi en est la discussion de la Municipalité avec Swissgrid au sujet de la rétribution de l'énergie solaire du nouveau collège.

**M. M. Pittet** répond : c'est dans l'urgence que le document concernant la tractation avec la Romande Energie a été finalisé à midi ; c'est dommageable mais exceptionnel.

La Municipalité va concrétiser la convention avec la Romande Energie et est en droit d'attendre une rétribution effective à partir de 2014.

**M. P. Ethenoz** informe que l'informatisation de toutes les données pour le Conseil communal est en train d'être mise en place. Il sera à même de nous le démontrer d'ici fin mars 2012.

**M. M. Pittet** renseigne : Les organisateurs du Tour cycliste du Pays de Vaud aimeraient organiser à Froideville un départ d'étape le dimanche 27 mai 2012. La Municipalité pense que c'est une bonne publicité pour notre village et aurait besoin de la collaboration de 6 à 8 personnes entre 7h. et 10h. le matin. Il prend volontiers note en fin de séance de l'inscription de personnes intéressées.

**M. M. Girod** remercie l'assemblée de l'avoir applaudi deux fois et félicite particulièrement Mme V. Chassot pour son fairplay.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h.20.

### CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 24 février 2012